

PRÉFET DE L'AISNE

Direction départementale  
des territoires  
Service Environnement

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL  
PORTANT APPLICATION DES DISPOSITIONS DU TITRE III DU LIVRE IV  
DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

**AU PLAN D'EAU  
Plan d'eau  
commune de LA FERRE  
lieu-dit "étang Saint-Firmin"  
section AC - parcelle n° 220**

**MOTIFS DE LA DECISION**

Considérant la demande présentée par M. le président de la Fédération de l'Aisne pour la pêche et la protection du milieu aquatique pour un étang, commune de LA FERRE, lieu-dit "Etang Saint Firmin", section AC - parcelle n°220.

Considérant que cette demande est conforme aux dispositions du code de l'environnement.

Considérant la situation du plan d'eau dans un bassin versant hydrographique classé en deuxième catégorie piscicole.

J'ai décidé de signer un arrêté portant application des dispositions du titre III du livre IV du code de l'environnement au plan d'eau, commune de LA FERRE, lieu-dit "Etang Saint Firmin", section AL - parcelle n°220.

Fait à Laon, le **13 AVR. 2021**  
Pour le préfet et par délégation,  
Le directeur départemental des territoires

  
Vincent FOYER